Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 044-214402216-20260924-A2026122-AI

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
Arrêté portant délégation de fonction à Mme Julie PLACÉ
2ème Adjointe au Maire

Le Maire de la Commune de La Chevallerais,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-18 qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

VU la délibération du 20 mars 2026 fixant à 5 le nombre d'adjoints au Maire,

VU le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Mme Julie PLACÉ en qualité de 2ème adjointe au Maire en date du 20 mars 2026.

CONSIDERANT pour une bonne administration communale de l'activité communale, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonction à Mme Julie PLACÉ, adjointe au Maire,

ARRETE

Article 1 :

Mme Julie PLACÉ, deuxième adjointe au Maire est déléguée pour remplir les fonctions dévolues au Maire dans les domaines suivants :

RESSOURCES HUMAINES

– **Mme PLACÉ sera chargée à ce titre :**

- Cadre général en matière de politique des ressources humaines : plan de formation, règlement intérieur, aménagement du temps de travail,
- Suivi de la commission ressources humaines ;
- Risques professionnels : membre du comité de pilotage du document unique
- Référent de la commune auprès de Pays de Blain Communauté

FINANCES

– **Mme PLACÉ sera chargée à ce titre :**

- Suivi des budgets ;
- Accompagnement des adjoints sur le volet finances
- Travailler sur des pistes d'économies
- Suivi des marchés et des contrats de maintenance de la collectivité
- Référent de la commune auprès de Pays de Blain Communauté

AFFAIRES FUNERAIRES

- Gestion du cimetière municipal

et assurera sous sa surveillance et la responsabilité du Maire en nos lieux et place et concurremment avec nous les fonctions et missions relatives aux domaines désignés ci-dessus.

Article 2 :

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 044-214402216-20260924-A2026122-AI

L'attribution de cette délégation n'exclut pas la possibilité pour Mme le mai[illegible] de statuer personnellement en tant que de besoin tous dossiers relevant des domaines désignés à l'article 1.

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement du Maire, Mme PLACÉ est déléguée pour signer tous actes relatifs à la gestion des ressources humaines tous courriers, notes, dossier de saisine des instances statutaires, documents divers, arrêtés nominatifs, arrêtés d'avancement d'échelons, arrêtés de placement en congés de maladie ou d'accident de service.

Autorisation est donnée à Mme Julie PLACE pour déposer plainte auprès de la gendarmerie.

Article 4 :

La présente délégation prendra effet à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et au titre du contrôle de légalité, de sa notification au délégataire et de l'affichage en Mairie.

Article 5 :

Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au registre des actes de la Mairie et ampliations en seront adressées à :
- M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Chateaubriant-Ancenis
- M. Le Receveur Municipal
- L'intéressé

Notifié le 26/09/2026
L'Adjointe au Maire
Julie PLACÉ

Fait à la Chevallerais, le 24 septembre 2026
La Maire
Tiphaine ARBRUN

MAIRIE DE LA CHEVALLERAIS
(44) LOIRE-ATLANTIQUE

Signé par : Tiphaine ARBRUN
Date : 24/09/2026
Qualité : Maire